

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 09

Excusés ou absent.e.s
à la séance 08

Délibération n°1-2022-06-28

Mise à disposition du CCAS
des agent.e.s communaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le **VINGT-DEUX JUIN**, se sont réuni.e.s au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S

MME KLOPP, MME MICHEL, M AUDIN, MME BARRUEL, M LEGER, M THOREAU, MME VINCENT,
M GROUSSET, M DAMIANI

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S :

M GAUTRAIS, MME BAYOL, M MULLER, MME CAMARA, M MANNEVILLE, M MATHIEU, MME
MAFFRE, MME LARABI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant statut de la Fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 (tels qu'ils résultent de la loi 2007-148 du 2/02/2007),

VU le décret 2008-580 du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition d'agent.es applicable aux collectivités territoriales et établissements publics locaux,

CONSIDERANT que la convention de mise à disposition d'agent.e.s communaux au profit du CCAS de la ville est désormais expirée et qu'il convient de la renouveler,

CONSIDERANT le projet de convention de mise à disposition établi,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : d'approuver la mise à disposition d'agent.es communaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du 01 janvier 2022 au 01 janvier 2024.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président du CCAS ou la Vice-Présidente à signer les conventions afférentes et à prendre toute disposition pour leur bonne exécution.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le
Publication
le
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Président,

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-Présidente
Anne KLOPP

